



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 26 septembre 2019**

Le vingt-six septembre deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, M. Jean-Michel CANCES,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Anne GIETHLEN, Séverine MARTIGNAC,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

**REPRESENTE (S)**: Mme Isabelle LIVI (représentée par Jean-Michel CANCES)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Séverine MARTIGNAC

**DATE DE CONVOCATION** : 20 septembre 2019

**0) PRESENTATION D'UN PROJET DE PLANTATION FORESTIERE PAR GILLES LABRO**

A. Terlizzi et G. Labro présentent un projet de plantation forestière sur la commune, dans le secteur du Domaine de Salgues.

Ce projet est mené en partenariat avec l'association « Cœur de Forêt ». Les objectifs principaux sont la sensibilisation, l'information et la gestion forestière durable, avec pour enjeu la préservation des forêts françaises pour faire face au changement climatique.

Dans le cadre d'une candidature au projet de plantation forestière, une étude de sol doit être effectuée au préalable.

Le coût de cette étude est de 348.00 € TTC. L'association « Cœur de Forêt » s'engage à financer à hauteur de 50 % cette étude :

Montant du devis	348,00 € TTC
Prise en charge par Cœur de Forêt (50%)	174,00
(participation versée après règlement de la totalité par la commune)	

Les élus, après en avoir délibéré par 9 voix « pour » et 2 abstentions (O. Faure et E. Branche) :

- décident de commander l'étude de sol,
- autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

## **2) INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Remerciements suite aux obsèques de Claude KARR et Guy BOUSCAREL.
- Information sur la remise des trophées « Vivre mon Village » qui se déroulera à l'Hôtel du Département à Cahors le 3 octobre 2019.
- Information sur une formation intitulée « Soutenir et faciliter les activités agricoles sur son territoire » les 18 et 19 novembre à Vayrac.
- Mise à disposition d'un ouvrage mémoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : « 1999-2019, le Parc a 20 ans ».
- Diverses revues parvenues en Mairie.

## **3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

### **D. Lagarrigue :**

#### **Travaux effectués par les agents :**

- Entretien des pelouses malgré la chaleur,
- Tonte du cimetière à plusieurs reprises,
- Arrosage des fleurs plus fréquent vu les conditions météo,
- Passage de l'épareuse sur les talus,
- Passage du girobroyeur d'accotements sur tous les chemins communaux,
- Entretien du village et passage régulier du brûleur,
- Participation active sur toutes les manifestations du village : avant et après.
- Travail sur les jeux du Samayou et à l'école (reste à mettre en place le jeu de l'école),
- Travail pour le Syndicat de l'eau (château d'eau).

**Foyer rural** : les travaux sont terminés. La rénovation de la salle est une réussite.

**Enfouissement des réseaux Rue du Théron** : les travaux sont terminés. Tous les branchements ont été prévus, reste à poser les poteaux pour l'éclairage public.

Les poteaux EDF et Télécom seront enlevés quand le câblage souterrain sera fonctionnel.

Le réseau Eau potable a été refait (dépense non prévue mais nécessaire).

La voirie sera refaite en totalité dans les jours à venir.

### **O. Faure:**

**Concours Villes et Villages étoilés** : le dossier est prêt. Attente de l'ouverture du concours pour s'inscrire.

**Jour de la Nuit** : animation aux Malaudes le 12 octobre.

**Podium du Casino** : O. Faure remercie les agents municipaux et les associations qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation (nombre de personnes estimé entre 2 000 et 3 000).

## **K. Campdoras-Ragon :**

### **Point sur le marché du dimanche matin :**

Les touristes et les locaux ont été présents. Cette « animation » a été une réussite.

La question se pose de la durée de ce marché : il avait été envisagé de l'organiser jusqu'à la Toussaint, mais au vu du nombre d'exposants et de « clients », la question sera revue avec les marchands ce dimanche.

### **Marché de Noël :**

K. Campdoras-Ragon s'est renseigné sur les tarifs de location de chalets : 1 000 €/chalet. Il a également contacté le Comité des Fêtes de Puybrun qui possède ce type de matériel mais n'a pas eu de réponse.

Voir s'il serait possible d'installer les chapiteaux de la commune et celui de Cauvaldor. D. Lagarrigue va se renseigner sur le nombre de disponibles.

Dates envisagées : du 20 au 24 décembre 2019, avec une soirée avec « Edouard » (le poissonnier).

Se rapprocher de l'APE qui fait également son Marché de Noël.

## **S. Martignac :**

Le repas des « Anciens » est prévu le dimanche 8 décembre 2019 au Casino d'Alvignac.

Le spectacle de Noël des enfants est programmé le samedi 30 novembre 2019.

## **JM Cancès :**

Il a rendu visite aux personnes âgées du village avec E. Branche en juillet. Les personnes rencontrées en sont ravies.

## **Ph. Kerninon :**

Petit bulletin : sera distribué la semaine prochaine.

Agenda 21 : les fiches actions sont à finir de compléter.

Sera rajoutée la plantation forestière.

## **SIVU l'Etoile :**

Les classes de maternelle ont pour projet de créer des petits jardins : les agents techniques pourraient-ils fabriquer des petits carrés en bois surélevés ? D. Lagarrigue a déjà vu avec les agents qui ont réalisé 3 carrés d'1m sur 1m. Reste à déterminer les emplacements.

Une personne spécialisée sera à l'école le 12 octobre pour ce projet.

Rentrée scolaire : 117 enfants sur le RPI (10 de moins qu'en 2018) :

- 44 élèves à l'école d'Alvignac + 4 rentrées en janvier 2020,
- 20 élèves à l'école de Miers,
- 49 élèves à l'école à Rocamadour.

Suite au problème soulevé à l'école de Miers en fin d'année scolaire, les enfants concernés ne sont plus regroupés dans la même école. Il semblerait que le climat scolaire se soit détendu, idem pour la garderie.

## **E. Branche :**

Transfert des archives communales : la commune possède de nombreuses archives très anciennes. Il serait souhaitable de les déposer aux Archives départementales afin de pouvoir les numériser et les rendre accessibles à tous.

Un contact a été pris avec le service du Conseil Départemental qui se propose de se déplacer sur site pour faire un point sur ce qui pourrait être transféré.

### **I. Cépède-Lascoste :**

Bibliothèque : Les nouvelles « gestionnaires » sont E. Branche et I. Cépède-Lascoste, accompagnées de Mmes Chiotti, Jordan et Ferrier.

Elles sont toujours à la recherche de bénévoles pour faire un relais sur toute l'année.

C'est une petite bibliothèque dont le fond est renouvelé tous les 6 mois par le bibliobus du Lot. Elle se complète avec la Médiathèque de Gramat.

Il est également possible de commander un livre en particulier d'une semaine sur l'autre.

Les écoles viendront à partir du mois d'octobre.

Il y a également un projet avec Cauvaldor pour des animations.

SYDED : une réunion des référents a eu lieu sur le thème de la diminution des déchets des ordures ménagères sur les prochaines années pour éviter l'augmentation du traitement.

Il faut faire attention car beaucoup de verre est mal jeté : les récup-verre ne sont pas visibles et manquent de signalisation.

Le principe de la tarification incitative, où chaque foyer paierait au poids réel, est à l'étude, mais ne sera pas mis en place avant 2025.

Agès & vie : le rendez-vous prévu en juillet a été reporté. En attente d'une nouvelle date de réunion.

I. Cépède-Lascoste va les relancer.

### **4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE**

A. Terlizzi informe les élus qu'il y a eu 21 candidatures, mais très peu correspondaient au profil recherché. 5 personnes ont été reçues en entretien. 2 ont été retenues. M. le Maire fera un choix vendredi afin que la personne retenue puisse faire sa demande de mutation au plus tôt pour lancer le préavis qui sera au minimum de 2 mois, voire 3.

La procédure de mutation fait que l'embauche se fera au mieux au 1<sup>er</sup> décembre 2019 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les candidats seront informés dès lundi.

#### **ESPACE MULTIACTIVITE**

Une réunion a eu lieu le 3 septembre à Cahors avec le SDIS, en présence du SDAIL, du Cabinet Martinez et de leurs collaborateurs, pour faire un point sur le classement du bâtiment dans le cadre des ERP.

Après réflexion avec le SDIS, l'espace multi activités sera classé en catégorie 3, ce qui n'aura pas une grande influence sur le coût de construction.

Par contre, la puissance de la cuisine ne devra pas dépasser 20 kW. Une prise extérieure sera prévue pour que les traiteurs ou autres puissent brancher leur matériel.

Une autre réunion s'est tenue le 12 septembre avec uniquement le SDAIL, afin de déterminer l'équipement sono et vidéo à prévoir dans l'APD : vidéoprojecteur, écran, sono, micro...

La remise de l'APD par le Maître d'œuvre aura lieu le Lundi 21 Octobre 2019 à 10h00.

#### **PLUi-H**

Une réunion aura lieu le 2 octobre avec les élus de Cauvaldor, D. Lagarrigue y participera.

Des réunions publiques sont organisées :

- Le 16 octobre à Gramat : présentation des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation),
- Le 30 octobre à Gramat : présentation du règlement écrit et graphique.

Suite à la lettre d'information envoyée à tous les propriétaires fonciers de la commune, des courriers ont été reçus et transmis à Cauvaldor pour prise en compte dans le cadre du PLUi-H.

## **5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Maire présente aux élus les Déclarations d'Intentions d'Aliéner transmises par les Notaires et reçues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- vente de la maison de M. Olivier CORBY, Lasbros,
- vente d'un terrain de M. Jean-Pascal THAMIE, Salgusse,
- vente de la maison de M. Dawid MANCZUREK et Mme Dajana MAJ, Barrières Basses,
- vente d'un terrain et d'une grange de Mme Maryse PENCHENAT, Mercadiol,
- vente de la propriété en indivision de la famille TERRAL, Penoutou,
- vente d'un terrain de M. Jean-Pascal THAMIE, Salgusse.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ces biens ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

## **6) FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ACCEPTATION**

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (Etat, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2018 sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours pour le projet suivant : « Création d'un espace multiactivités »,

Vu, la délibération de la communauté de communes en date du 1er juillet 2019 accordant un fonds de concours à hauteur de 50 000,00 € à la commune pour ce projet,

Considérant, que l'article L.5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le fonds de concours doit avoir donné lieu à une délibération concordante adoptée à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- D'accepter le fonds de concours à hauteur de 50 000,00 €,
- De rappeler le plan de financement comme suit :

Etat : DETR 2019	300 000.00 € HT
Département : FAST	100 000.00 € HT
Région	100 000.00 € HT
Communauté de Communes	50 000.00 € HT
Fonds de Concours	
Autofinancement (fonds propres et emprunt)	769 545.91 € HT
Total	1 319 545.91 € HT

D'acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune Maître d'ouvrage.

## **7) CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE ET**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 724-1 à L 724-6, L 724-11 à L 724-14 et L 725-2 du code de la sécurité intérieure.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

## **MODIFICATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL**

Vu le départ en retraite de Mme Josiane LEVADE, il convient de modifier la délibération n°2018.47 fixant la composition du Poste de Commandement Communal (PCC).

Nouvelle composition du PCC :

Nom du bureau	Nom et coordonnées des responsables	Nom et coordonnées des assistants
Direction des Opérations de secours (DOS)	Maire Alfred Mathieu TERLIZZI	Adjoint Daniel LAGARRIGUE
B1 : Mise en place du PCC, accueil des effectifs disponibles	Responsable : Elu(e) Olivier FAURE	Elu(e) Jean-Michel CANCES
B2 : Collecte des renseignements et main courante	Responsable : Elu(e) Isabelle CEPEDE-LASCOSTE	Elu(e) Séverine MARTIGNAC
B3 : Conduite des opérations	Responsable : Elu(e) Philippe KERNINON	Elu(e) Edith BRANCHE
B4 : Logistique et Groupe d'intervention Accueil/Hébergement	Logistique Responsable : Elu(e) Daniel LAGARRIGUE	Elu(e) ou Agent technique Jean-Pierre MALVY
	Terrain - Groupe d'intervention Responsable : Elu(e) Karl CAMPDORAS-RAGON	Elu(e) ou Agent technique Isabelle LIVI
	Terrain - Accueil/Hébergement Responsable : Elu(e) Anne GIETHLEN	Elu(e) ou Agent administratif Pascale PILEUR
B5 : Secrétariat, information du public	Responsable : Elu(e) ou Agent administratif Muriel TEMPLE	Elu(e) ou Agent administratif Pascale PILEUR

Pour information, un exercice « réel » devrait être réalisé, avec les services de la Préfecture, le vendredi 15 novembre 2019 (date à confirmer).

Personnes relais :

Secteur 3 (Crozille, Salgusse, Festre Haut, Festre Bas, Mas de Troy, Le Papaillou) : K. Campdorras-Rangon demandera à Serge Blanc et Clément Mismac.

Secteur 4 (Mas Bertrand, Penoutou, Riols, Lascrozes, Mas des Vignes, Causse Nud, la Garenne, Par Vinade, Mercadiol, secteur Casino, le Coustalou) : voir M. Bretel.

Secteur 5 (Bourg Nord et Centre) : demander à Laurent RITTER, Lois Rodriguez, Daniel Bouysse.

Secteur 6 (Bourg Sud) : voir Claude Malet.

## **8) DESIGNATION DU REFERENT COMMUNAL AMBROISIE**

Le Maire informe les élus qu'au vu des enjeux Santé et environnement liés à la présence d'Ambroisie à feuille d'armoise sur le département du LOT, la Préfecture a publié le 12 juillet 2019 un arrêté préfectoral de Lutte contre l'Ambroisie dans le LOT.

Un signalement d'ambroisie a été fait sur la commune.

Il convient en conséquence de désigner le référent communal ambroisie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que référent communal ambroisie :

- Monsieur Gilles LABRO, agent territorial.

## **9) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INTERNET AVEC LE CDG**

Le Maire présente à l'Assemblée la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion FPT du Lot pour l'adhésion au service internet et dématérialisation.

Le Service Internet propose des prestations dans les domaines des sites web et de la dématérialisation. La maintenance comprend la gestion des noms de domaine et des adresses de messagerie, la maintenance du module dématérialisation.

Son coût est de 388€ pour 2020.

Les élus, à l'unanimité, acceptent le renouvellement de cette convention et autorisent le Maire à signer les documents correspondants.

## **10) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF**

Le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit pour la prise en compte des dépenses suivantes :

- Achat de barrières et logiciels,
- Réfection des trottoirs dans le secteur des Barrières Hautes et de la Croix à Bel Air,
- Travaux au Samayou (jeu enfant).

Les crédits inscrits sur le budget communal sont insuffisants. Il conviendrait de modifier ce document comme indiqué ci-après :

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
INVESTISSEMENT / DEPENSES Compte 2111 - opération 64 (Achat de terrains) : 5 000.00 €	INVESTISSEMENT / DEPENSES Compte 2158 - opération 39 (achat matériel) : 5 000.00 €
INVESTISSEMENT / DEPENSES Compte 21318 - opération 53 (Aménagement bâtiments communaux) : 28 000.00 €	INVESTISSEMENT / DEPENSES Compte 2181 - opération 47 (aménagement village) : 28 000.00 €
INVESTISSEMENT / DEPENSES Compte 2111 - opération 64 (Achat de terrains) : 500.00 €	INVESTISSEMENT / DEPENSES Compte 2181 - opération 69 (aménagement Parc Samayou) : 500.00 €

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de modifier les crédits votés au Budget Primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents en lien avec ces modifications budgétaires.

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

### **LABEL APICITE**

Le dossier a été envoyé aujourd'hui.

### **ZERO PHYTO**

La représentante du Label est venue pour une visite de la Commune.

Alvignac sera labellisé et devrait recevoir 2 « grenouilles ».

A. Terlizzi se rendra au Conseil Régional le 15 octobre pour la remise des prix.

### **GRAND HOTEL**

A. Terlizzi, accompagné de M. Liébus président de Cauvaldor, ont visité le site avec les huissiers dans le cadre de la vente aux enchères. Cependant, cette vente n'a pas eu lieu faute d'acquéreur.

Une procédure de péril est toujours en cours pour que le propriétaire sécurise les lieux.

### **VIROULOU**

A. Terlizzi a participé à une réunion sur site avec les personnes concernées suite à un appel à projet de la Région qui vise à reconquérir les friches en Occitanie. Le projet déposé par Cauvaldor a été retenu dans le cadre de cet appel à projet.

La communauté de communes serait intéressée par l'acquisition de cette emprise afin d'y réaliser un projet touristique. Il faudra néanmoins trouver une solution afin que le CNICG puisse disposer d'un autre lieu afin de procéder à ses entraînements.

### **FORMATION MANIPULATION DES EXTINCTEURS**

Une formation est prévue le 9 octobre aux ateliers pour la manipulation des extincteurs. Seront présents : le personnel administratif, le personnel technique, A. Terlizzi et D. Lagarrigue.

Voir avec le personnel des écoles pour qu'une personne bénéficie de cette formation.

### TOILE OFFERTE

M. VAN HOYLANDT, peintre, désire offrir une de ses toiles à la Mairie.

A cette fin, une petite cérémonie sera organisée le jeudi 10 octobre à la Mairie à 20h00.

### CIRCULATION BARRIERES HAUTES

K Campdoras-Ragon fait part d'une information concernant la priorité à droite située avant le cimetière. Ce carrefour est dangereux car la priorité n'est pas respectée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 31 Octobre 2019 à 20h 30.

Fin de séance à 23h00

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CEPEDÉ-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

SEVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

EDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCES

ANAEL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT